CASAS

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Association de droit local à but non lucratif pour la défense du droit d'asile depuis 1983

2 rue Brûlée - 67000 Strasbourg

Appel à solidarité

Mai 2022

Chers amis,

Avec l'arrivée de l'été, nous vient l'idée d'une pause, du repos, d'un répit... mais il n'y a guère de répit en vue pour les demandeurs d'asile, ni pour celles et ceux qui les accompagnent à CASAS.

Nous sortons enfin un peu des contraintes sanitaires, imposées de manière plus ou moins stricte durant deux ans complets, mais ce cadre restreint a imprimé nos habitudes, nos manières de faire; après avoir dû tant fermer, limiter, annuler, reporter..., retrouver nos marques et ouvrir grand à nouveau implique de notre part un effort de réflexion et de volonté, afin de nous réapproprier notre liberté d'action telle qu'elle s'exprimait avant la pandémie, tout en gardant les enseignements et éléments positifs de ces derniers mois.

Parallèlement, il nous faut aussi continuer de combattre les effets de cette période bouleversée que nous venons de traverser pour et avec les personnes que nous accompagnons, bien souvent encore fragilisées, en leur proposant des moments de rencontre et des activités variées, qui se poursuivront en partie durant l'été, sous des formes en cours de construction.

Pas de pause pour nos accueillants qui reçoivent des personnes et familles nouvellement arrivées et demeurant sans hébergement, ou d'autres, là depuis des mois, à qui même une place d'urgence n'est plus proposée ; c'est le cas de ce couple par exemple, dont la dame est malade et qui, pour ne pas être séparé, a refusé une chambre, offerte un soir à l'un d'eux seulement.

Pas de pause non plus pour l'équipe d'aide juridique qui, outre son travail habituel et toujours débordant d'accompagnement au recours et de conseil, se trouve aujourd'hui confrontée à de nouveaux casse-têtes, avec l'arrivée de personnes en provenance d'Ukraine mais n'entrant semble-t-il pas dans les critères de la protection temporaire. Ces situations complexes nous mobilisent et soulèvent de nombreuses questions... dont la première est « à qui les poser? », car il n'y a pas encore de décisions faisant jurisprudence en la matière, ni de marche à suivre claire.

Mais la cerise sur le gâteau des mois à venir est à cueillir encore ailleurs.

C'est une notice qui s'intitule « Remise de vos identifiants de connexion au portail de l'OFPRA », délivrée depuis peu aux demandeurs d'asile qui s'enregistrent à la Préfecture du Bas-Rhin (d'autres départements ont testé la chose avant nous) ; elle explique à chacun d'eux : « la convocation de l'OFPRA à un entretien personnel ainsi que la décision prise concernant votre demande d'asile vous seront notifiées par mise à disposition de ces documents dans votre espace numérique personnel sécurisé », alors que ces documents

parvenaient jusqu'à présent directement à leurs destinataires par la Poste, en lettre recommandée.

Ces nouveaux arrivants, sans encore aucun repère en France, sans ressource et le plus souvent sans hébergement, font face à un quotidien très précaire et angoissant.

Au même moment, ils apprennent que même recevoir les courriers les plus importants de leur procédure d'asile n'aura rien d'évident : le nouveau système suppose qu'on possède un smartphone ou un ordinateur, et qu'on dispose d'une bonne connexion internet et d'une maîtrise suffisante de l'outil informatique, sans parler des bases nécessaires en français pour parvenir à l'utiliser : près de 90% des demandeurs d'asile que nous recevons ne parlent pas notre langue, et une majorité d'entre eux sont lettrés dans un autre alphabet.

Quand on sait qu'une personne qui ne se rend pas à sa convocation voit son dossier automatiquement rejeté par l'OFPRA et que par ailleurs, une personne qui ne prend pas connaissance à temps de la décision de rejet prise par l'Office à l'égard de sa demande ne pourra pas bénéficier de l'aide gratuite d'un avocat devant la Cour Nationale du droit d'Asile, voire ne pourra tout simplement pas faire appel de cette décision, on mesure tout l'intérêt de compliquer l'accès à ces documents…

Tout cela sans compter le travail supplémentaire transmis d'un clic aux associations : déjà chargées de multiples missions, elles vont devoir aussi aider les personnes à vérifier régulièrement que rien n'est arrivé dans leur espace, imprimer les convocations et décisions et s'assurer de la date de notification des décisions négatives sans faire d'erreur, car c'est elle qui déclenche le délai d'un possible recours…

Alors non, pas de pause pour CASAS cet été, mais toujours l'énergie de poursuivre, avec le retour de belles occasions de rencontre et de fête pour soutenir le travail quotidien. Après la 3ème édition du Festival MUZ qui s'est déroulée magnifiquement les 20, 21 et 22 mai derniers, c'est aussi en musique que nous vous invitons à partager le moment convivial qui suivra notre Assemblée Générale, avec le concert d'Aissate Ba, pour se réjouir ensemble des actions réalisées comme des projets à venir, qui reposent sur notre engagement à tous.

Merci d'être à nos côtés, au travers de votre aide bénévole, de votre soutien financier ou matériel, de la diffusion de nos documents d'information et de nos courriers d'alerte.

Avec tous nos vœux pour un bon été,

Bien sincèrement,

Anne Marquis, Présidente